

AQUI' brie

la lettre

L'association de l'aquifère des calcaires de Champigny en Brie

ÉDIT'EAU

« Chapeau les communes ! »

La nappe des calcaires de Champigny alimente en eau potable la moitié des Seine et Marnais.

Mais cette formidable ressource est aujourd'hui fortement dégradée par les pesticides. Comme d'autres acteurs, les communes utilisant des désherbants pour l'entretien de la voirie et des espaces verts ont leur part de responsabilité dans cette pollution.

Dans nos communes, le glyphosate a remplacé l'atrazine en 1998. « Vendue » comme biodégradable, cette molécule et surtout son produit de dégradation (l'AMPA) contaminent aujourd'hui fortement les eaux de surface. Pire, on commence même à en retrouver dans la nappe !

On le voit bien, interdire ne suffit pas. Seuls, des changements de pratiques progressifs et durables peuvent avoir des effets positifs sur la qualité des eaux de surface et à plus long terme, sur celle des eaux souterraines.

Depuis 2003, 61 communes concrétisent leur engagement avec l'aide d'AQUI' Brie. Elles enherbent les zones sensibles, réduisent leur consommation de pesticides ou mettent en oeuvre des pratiques alternatives à l'entretien chimique. Toutes ces initiatives sont exemplaires. Mais pour être efficaces, elles ne doivent pas rester isolées. Communes, mais aussi agriculteurs, particuliers, gestionnaires de routes et de voies ferrées ..., nous devons agir tous ensemble pour reconquérir la qualité de notre ressource en eau !

**Le Président d'AQUI' Brie,
Jean DEY**

LA RECONQUÊTE DE LA NAPPE DES CALCAIRES DE CHAMPIGNY

61* communes déjà engagées !



61 communes participent à la reconquête de la qualité de la nappe des calcaires de Champigny

- diagnostic (35 communes),
- diagnostic et formation (22 communes),
- diagnostic, formation et guide d'entretien (4 communes).

RÉDUIRE la consommation de pesticides et tolérer davantage l'herbe dans nos communes, c'est participer concrètement à la reconquête de la qualité de la nappe des calcaires de Champigny. Bien sûr, de tels changements ne se font pas du jour au lendemain. Pour y parvenir, AQUI' Brie propose aux communes volontaires une démarche progressive et durable. On commence tout d'abord par dresser un état des lieux initial des pratiques de la commune sur l'entretien de la voirie et des espaces verts. A l'issue de ce diagnostic gratuit, l' élu chargé de l'entretien des espaces communaux est sensibilisé sur les impacts du désherbage chimique et les agents sont formés aux bonnes pratiques d'entretien. Après cette phase de formation et de sensibilisation assurée par AQUI' Brie, la commune peut s'engager à travers un guide d'entretien vers des changements de pratiques réduisant le recours aux traitements chimiques, voire mettre en place des pratiques alternatives comme le désherbage thermique ou le paillage ...

Depuis 2003, 61* communes s'impliquent dans la reconquête de la qualité de la nappe. Elles en sont à différents niveaux d'engagement.

*Bilan au 31/12/05.

LES COMMUNES FONT ÉVOLUER LEURS PRATIQUES

Un bilan a été réalisé fin 2004 auprès de 16 communes ayant bénéficié de la formation d'AQUI' Brie. Il montre des évolutions de pratiques.

100% des communes formées ne dés herbent plus chimiquement les fossés et les berges des cours d'eau.



Berges et fossés sont des « zones à risque important » pour l'eau. A la suite de la formation, toutes ces surfaces sont enherbées. Elles sont désormais fauchées.

61% de dés herbants en moins, soit 420 litres au lieu de 1088 litres !

A la suite de la formation d'AQUI' Brie, les communes ont fortement réduit leur consommation de dés herbants en 2004. Cette baisse concerne principalement les dés herbants dits « totaux » qui contiennent un mélange de matières actives aux modes d'actions différents (foliaire, racinaire, anti-germinatif). Leur consommation a ainsi chuté de 81 % !

Des traitements plus ciblés

C'est au niveau de l'utilisation des produits sur la voirie que le changement est le plus visible. Auparavant, les communes appliquaient les dés herbants sur l'ensemble de la surface (traitement « en plein »).

Désormais, les traitements sont plus localisés : les communes ne traitent que là où il y a de l'herbe (traitement en localisé). En conséquence, elles utilisent moins de produits qu'auparavant. De plus, les substances employées sont plus appropriées pour traiter ce type de surface. En effet, les communes utilisent des matières actives non sélectives à mode d'action foliaire de contact (brûlure de la plante dès le contact avec le produit) ou absorbées par la plante (foliaire systémique). Sur d'autres espaces publics tels les cimetières, les communes utilisent désormais des produits ne contenant qu'une seule matière active à mode d'action anti-germinatif, et non plus des dés herbants totaux comme c'était le cas avant.

LA PROTECTION DES AGENTS

ENCORE DES PROGRÈS À FAIRE

lunettes utilisées par 12,5 % des communes formées

masque utilisé par 25 % des communes formées

combinaison utilisée par 19 % des communes formées

gants utilisés par 38 % des communes formées

94 % des communes formées n'utilisent plus de dés herbant contenant du diuron sur la voirie. Cette substance active est en effet interdite sur surfaces imperméables.

87 % des communes formées sont passées d'un traitement total « en plein » avec des dés herbants totaux à un traitement foliaire en localisé sur herbes développées.

ÇA BOUGE DANS LES COMMUNES !

Trois témoignages, trois expériences réussies ...

1

Photo Commune de Verneuil l'Étang



« Nous avons divisé par 10 notre consommation annuelle de désherbants ! »
André Berquier, maire de Verneuil l'Étang (3148 habitants) et représentant de l'Union des Maires de Seine-et-Marne au sein d'AQUI' Brie

PREMIÈRE commune engagée dans une démar-

che de réduction de pesticides, Verneuil l'Étang se devait de montrer l'exemple. Mission réussie : la commune a divisé par dix sa consommation annuelle de désherbants. « Nous sommes passés de 250 litres en 2002 à 25 litres en 2004 », se félicite le maire, André Berquier. Bien sûr, une réduction de volume aussi si-

gnificative ne s'obtient pas du jour au lendemain. C'est le fruit de l'amélioration progressive des pratiques phytosanitaires. « Désormais lorsqu'on traite une zone, explique André Berquier, nous veillons tout particulièrement à étalonner notre appareil et à n'appliquer que la quantité de produit nécessaire. De même, plus une goutte de diuron n'est versée sur la voirie. Cette année, nous avons aussi remplacé l'ancienne cuve de 400 litres par des pulvérisateurs à dos pour traiter le bourg ».



Bordure de mur fleurie à Féricy

2

Photo Commune de Léchelle



« Notre commune reverdit »

Jacques Michel, maire de Léchelle (528 habitants)

MÊME une petite commune rurale peut agir activement pour la qualité de l'eau. Ainsi la commune de Léchelle, située sur le bassin d'alimentation des sources de la Voulzie, a pris un engagement fort cette année : « l'usage de désherbant est proscrit aux abords des murs, des bancs publics, des poteaux électriques et des panneaux de signalisation, explique Alain Mourier l'adjoint chargé des travaux. Nous avons pris cette résolution à la suite de la formation de nos agents par AQUI' Brie ». A l'instar de l'aire de jeux attenante à l'atelier municipal, ces surfaces sont désormais enherbées naturellement et entretenues mécaniquement au moyen d'un rotofil. Par ailleurs, la commune qui traitait déjà convenablement sa voirie (traitement foliaire uniquement sur herbes développées) a fortement diminué sa consommation annuelle de désherbants grâce notamment à une réduction des doses et à un fractionnement des traitements. Exemple : 7 kg d'antigerminatifs en granulés ont été utilisés cette année pour l'entretien des massifs arbustifs contre 21 kg auparavant. Mais cette quantité peut encore être réduite. Pour cela, la commune envisage de tester dès le printemps prochain la technique du paillage.



3

Photo Commune de Saint-Méry



Saint Méry s'engage sur le thermique pour désherber sa voirie.

Témoignage de son maire, Jacky Blondelot.

« Nous voulons aller vers une suppression

totale des pesticides sur la commune. Nous avons voté en conseil municipal l'achat d'un désherbeur thermique. Il servira pour l'entretien de la voirie. Nous venons également de prendre un arrêté municipal qui rappelle aux

particuliers l'obligation d'entretenir les trottoirs devant leur propriété, tout en insistant sur l'interdiction d'avoir recours aux traitements chimiques pour le désherbage. C'est aussi l'occasion de les impliquer dans notre démarche. Pour nous aider à communiquer sur ces changements de pratiques, AQUI' Brie nous fournit des supports d'information que nous diffusons dans le bulletin municipal. »

« Notre objectif : zéro phyto sur la commune ! »

Jacky Blondelot, maire de Saint-Méry (372 habitants), une commune engagée dans le guide d'entretien

EN BREF ...

Comme Vert-Saint-Denis, les communes qui sous-traitent l'entretien de leurs espaces publics peuvent bénéficier de conseils pour l'élaboration de leur cahier des charges.

D'AUTRES SOLUTIONS ...

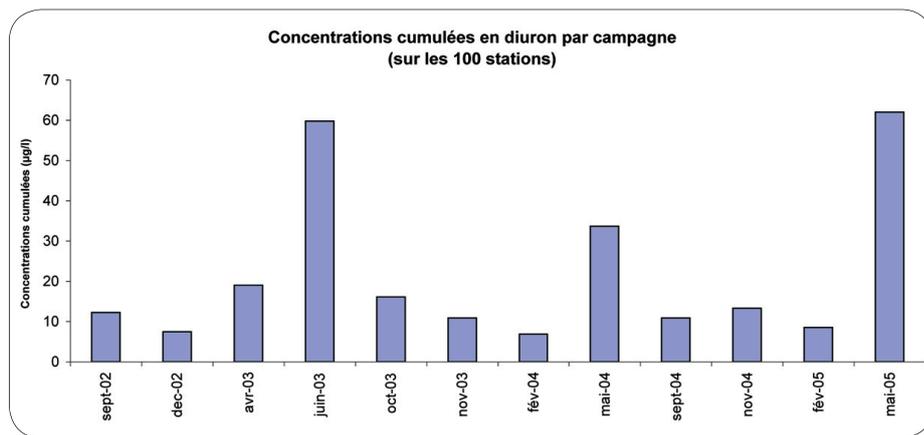
La voirie, les talus, les massifs et les pieds d'arbres sont trop fréquemment dés herbés chimiquement. En plus de la « bonne vieille » binette (souvent oubliée), savez-vous qu'il existe d'autres façons d'entretenir ces espaces sans verser une goutte d'herbicide ?

1 Le paillage des massifs et des pieds d'arbres. Un sol nu en permanence favorise le développement d'herbes indésirables. Le principe du paillage consiste donc à agir physiquement sur les adventices en les étouffant et en les privant de lumière. Il suffit pour cela de recouvrir le pied des plantes cultivées par des matières végétales opaques laissant passer l'air et l'eau. En plus de son action préventive, le paillage garde l'humidité du sol, protège la plante du piétinement et de la compaction du sol et favorise l'action des micro-organismes. De plus en se décomposant, un paillage organique fertilise le sol. Enfin, c'est un bon moyen de recycler les déchets de taille.

2 Les plantes couvre-sol sur les talus et pieds d'arbres. Arbustes rampants, conifères, plantes grimpantes ou vivaces, il existe de nombreuses plantes ayant la propriété d'avoir un développement particulièrement bas et dense. Plantées sur les talus ou autour des arbres, elles protègent efficacement le sol de l'érosion et empêchent la levée des herbes indésirables. De plus, elles agrémentent agréablement les massifs en apportant une touche colorée. N'hésitez pas à les utiliser dans vos espaces publics.

3 Le balayage mécanique de la voirie. On connaissait déjà le pouvoir nettoyant des balayeuses mécaniques. Mais savez-vous qu'elles peuvent aussi avoir une action préventive et curative sur les herbes indésirables ? En enlevant les poussières et la terre des caniveaux, la balayeuse mécanique supprime non seulement les supports sur lesquels les herbes peuvent germer. Mais en plus, certains modèles sont équipés de balais rotatifs capables d'arracher les touffes d'herbes. Réglée à une vitesse adaptée, le passage sur la voirie de la balayeuse mécanique permet d'économiser un ou deux traitements. C'est toujours ça de pris pour notre environnement !

LE DIURON participe à la pollution de fond des rivières franciliennes



Source : DIREN Ile-de-France - novembre 2005

Le diuron est présent toute l'année dans les eaux de surface, à des concentrations plus importantes pendant les périodes de traitement. C'est ce que révèle le suivi de la contamination des cours d'eau d'Ile-de-France par les produits phytosanitaires depuis septembre 2002, en ligne sur le site de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France (DIREN)⁽¹⁾. On apprend notamment que le diuron figure parmi les 5 substances actives les plus fréquemment retrouvées dans les eaux de surface. En effet quelle que soit la période d'analyse, il est détecté près de 9 fois sur 10 à des concentrations suffisamment élevées

pour permettre une quantification⁽²⁾ ! En outre, le suivi phytosanitaire des eaux de surface révèle le caractère saisonnier très marqué du diuron avec des pics de concentration au printemps et en été (Fig. ci-dessus).

Comme l'atrazine, la déséthylatrazine, le glyphosate et l'AMPA, le diuron participe donc à la pollution de fond des eaux superficielles. Or ces dernières contribuent fortement à l'alimentation de la nappe des calcaires de Champigny. Elles ont donc un impact direct sur la qualité des eaux souterraines.

(1) www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr

(2) quantification : concentration supérieure au seuil de détection d'une substance au-delà duquel il est possible de la mesurer.



Le diuron entre dans la composition de nombreux désherbants utilisés en zone non agricole.

LE DÉSHERBAGE THERMIQUE à l'honneur de la première rencontre AQUI' Vert



Souvent méconnues du personnel communal et a fortiori du grand public, les techniques alternatives souffrent de préjugés : compliquées, chères, réservées aux grosses communes, de moindre efficacité, dangereuses, etc.

Afin de tordre le coup à un certain nombre d'idées reçues, une démonstration de désherbants thermiques était organisée le 21 juin dernier à Pouilly-Le-Fort, un hameau de Vert-Saint-Denis, à l'occasion de la première édition des Journées du réseau AQUI' Vert. Elus et personnel des communes ont ainsi pu découvrir

le fonctionnement de deux modèles de désherbants thermiques à flamme directe : l'un portatif, l'autre tracté. Leur action repose sur le principe d'un choc thermique. La flamme entre directement en contact avec la partie supérieure de la plante. La chaleur fait éclater les cellules de la plante qui flétrit après quelques jours seulement. Totalement inoffensif pour l'eau, ce type de matériel est particulièrement recommandé dans une logique de maîtrise de la végétation spontanée et de réduction des désherbants. A l'issue de la démonstration, plusieurs communes ont fait savoir qu'elles étaient intéressées par ce type de matériel.

AQUI' Vert est un réseau de partage d'expérience qui compte actuellement une vingtaine de communes formées.